Le Parlement européen se dote d’un fonds avec un budget de 10 milliards d’euros pour “développer la migration régulière”

07/07/2021 à 21h02



Le Parlement adopte deux fonds sur l’asile et la gestion des frontières

- Le Fonds ‘‘asile, migration et intégration’’, doté de 9,88 milliards d’euros, soutiendra les politiques d’asile et de migration
- Le Fonds pour la gestion intégrée des frontières, doté de 6,24 milliards d’euros, pour une gestion des frontières extérieures qui respecte les droits fondamentaux

Le Fonds ‘‘asile, migration et intégration’’ (9,88 milliards d’euros pour la période 2021-2027) renforcera la politique commune de l’UE en matière d’asile, à développer la migration régulière en lien avec les besoins des États membres, à soutenir l’intégration des ressortissants de pays tiers et à contribuer à la lutte contre la migration irrégulière. À la demande du Parlement, l’argent devrait également servir à encourager les États membres à partager plus équitablement les

responsabilités dans l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile dans toute l'UE.

Plus d'informations sur les objectifs, les priorités et les allocations budgétaires du Fonds sont disponibles dans le communiqué de presse publié suite à l'accord avec le Conseil.

Avec un budget de 6,27 milliards d'euros pour les sept prochaines années, le Fonds pour la gestion intégrée des frontières aidera à renforcer la gestion des frontières extérieures de l'UE tout en garantissant le respect des droits fondamentaux. Il contribuera également à une politique commune et harmonisée en matière de visas, et introduira des mesures protectrices pour les personnes vulnérables arrivant en Europe, notamment les mineurs non accompagnés.

Pour en savoir plus sur les objectifs principaux de cet instrument et sur les priorités du Parlement concernant sa mise en œuvre, cliquez ici.

Citation

La rapporteure Tanja Fajon (S&D, SL) a déclaré: ''Pour que la solidarité soit au cœur de la politique en matière de migration et d'asile, nous avons besoin de ressources supplémentaires. La décision d'aujourd'hui garantit que l'UE investit non seulement pour renforcer les régimes d'asile, mais aussi pour répartir équitablement la pression migratoire entre États membres.

Les frontières de l'UE devront à l'avenir être efficaces, numériques, humaines et sûres. Ces nouveaux instruments nous permettent d'avancer vers cet objectif. Ensemble, nous pouvons rendre notre politique relative aux frontières, à l'asile et aux visas conforme à nos obligations en matière de droits de l'homme, notamment en augmentant le financement dédié à la recherche et au sauvetage pour venir en aide aux personnes qui se noient aux frontières de l'Europe. Ces investissements

profiteront non seulement à l’économie européenne mais aussi à la société dans son ensemble.’’

Prochaines étapes

Après approbation, les règlements relatifs aux fonds seront publiés au Journal officiel, après quoi ils s’appliqueront rétroactivement à partir du 1er janvier 2021.

Europarl